



# Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 11 avril 2023

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué, s'est réuni en mairie le 11 avril 2023 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire

Présents : Madame Christine PEGHAIRE, Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE, Yvon DARNE

Absents excusés : Martine GIRE, Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET, Claudine PASTRE

Après avoir constaté le quorum, le Maire ouvre la séance

Secrétaire de séance : Christine PEGHAIRE

## ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023
- 2- Délibération : avis du CM sur l'éventualité d'achat du commerce « bar le 102 » pour l'installation d'un multiservices
- 3- Délibération : projet de convention de mise à disposition du bâtiment « local chasse »
- 4- Délibération : avis du CM sur l'éventualité du déplacement des panneaux d'agglomération côté Mazeyrat-d'Allier et Saint-Georges-d'Aurac gare (D 21 - D 115)
- 5- Délibération : adhésion à la "Fondation du Patrimoine"
- 6- Délibération : demande de subvention par les associations :
  - "rebond en Val d'Allier" : concerne les TZCLD (Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée)
  - Secours populaire
  - "amicale des anciens de la résistance et du maquis » (région Brioude)
  - "comité d'animation" : demande de participation financière pour l'organisation d'un feu d'artifice
- 7- Délibération : budget communal : amortissement du bien figurant à l'inventaire sous le n° 01-07-2022 (travaux d'éclairage public à Barret) sur une durée de 15 ans
- 8- Délibération : budget communal : amortissement du bien figurant à l'inventaire sous le n° 02-07-2022 (enfouissement télécom à Barret) sur une durée de 15 ans
- 9- Délibération : budget communal : amortissement du bien figurant à l'inventaire sous le n° 03-07-2022 (travaux d'éclairage public impasse de l'ancien couvent) sur une durée de 15 ans
- 10- Délibération : budget communal : amortissement du bien figurant à l'inventaire sous le n° 04-07-2022 (enfouissement BT impasse de l'ancien couvent) sur une durée de 15 ans
- 11- Délibération : approbation des comptes de gestion 2022 (dressés par le trésorier) : budget principal, budget eau et budget assainissement
- 12- Délibération : vote des comptes administratifs 2022 : budget principal, budget eau et budget assainissement
- 13- Délibération : affectation des résultats de clôture 2022 : budget principal, budget eau et budget assainissement
- 14- Délibération : vote des taux d'imposition 2023

- 15- Délibération : vote des budgets primitifs 2023 : budget principal, budget eau et budget assainissement
- 16- Délibération : autorisation pour le Maire de procéder à des virements de crédits entre chapitre dans la même section dans la limite de 7,5 %
- 17- Délibération : reconduction ou non de la récupération des RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) due par les opérateurs de communications électroniques confiée au Syndicat Départemental d'Energie (voir délibération n° 2022/02/12)
- 18- Arrêté municipal : constatation des biens présumés « vacants et sans maître »
- 19- Information au CM des décisions prises par le Maire : devis
- 20- Divers :
- élections sénatoriales : le CM doit impérativement se réunir le vendredi 9 juin afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élections des sénateurs (élection des sénateurs : 24 septembre 2023)
  - Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire, membre du groupement de commande : passation d'un marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025

### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023**

Aucune remarque n'étant formulée par les membres présents, le PV est adopté à l'unanimité.

### **2- Délibération : avis du CM sur l'éventualité d'achat du commerce « bar le 102 » pour l'installation d'un multiservices**

Afin d'anticiper la cessation d'activités de Madame Corboli et de maintenir le débit de tabac et le bar et favoriser la création d'un commerce multiservices, Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de réfléchir à l'acquisition du bâtiment dans lequel se trouve actuellement le bar pour réaliser des travaux au rez-de-chaussée et ainsi permettre à un porteur de projets de s'installer rapidement dans de bonnes conditions. Il faudrait aussi acquérir la licence 4.

Ce projet pourrait bénéficier d'aides de la Région et de l'État. Un rendez-vous est fixé prochainement avec Madame la Sous-Préfète.

### **3- Délibération : projet de convention de mise à disposition du bâtiment « local chasse »**

Sera examiné lors d'une prochaine réunion

### **4- Délibération : déplacement des panneaux d'agglomération côté Mazeyrat-d'Allier et Saint-Georges-d'Aurac gare (D 21 - D 115)**

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité

### **5- Délibération : adhésion à la « Fondation du Patrimoine »**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion pour un montant de 100 euros.

### **6- Délibération : demande de subvention par les associations**

- "**Rebond en Val d'Allier**" : concerne les TZCLD (Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée) : compte tenu de l'intérêt pour le territoire, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une subvention exceptionnelle de 200 euros
- "**Secours populaire**" : subvention de 50 euros (une abstention : Gilles BERINGER)
- "**Amicale des anciens de la résistance et du maquis**" (région Brioude) : subvention de 50 euros (un vote contre : Gilles BERINGER, une abstention : Christine PEGHAIRE)
- "**Comité d'animation**" : demande de participation financière pour l'organisation d'un feu d'artifice : le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros

### **7- Délibération : budget communal : amortissement du bien figurant à l'inventaire sous le n° 01-07-2022 (travaux d'éclairage public à Barret) sur une durée de 15 ans**

À l'unanimité

**8- Délibération : budget communal : amortissement du bien figurant à l'inventaire sous le n° 02-07-2022 (enfouissement télécom à Barret) sur une durée de 15 ans**

À l'unanimité

**9- Délibération : budget communal : amortissement du bien figurant à l'inventaire sous le n° 03-07-2022 (travaux d'éclairage public impasse de l'ancien couvent) sur une durée de 15 ans**

À l'unanimité

**10- Délibération : budget communal : amortissement du bien figurant à l'inventaire sous le n° 04-07-2022 (enfouissement BT impasse de l'ancien couvent) sur une durée de 15 ans**

À l'unanimité

**11- Délibération : approbation des comptes de gestion 2022 (dressés par le trésorier) : budget principal, budget eau et budget assainissement**

Ils sont identiques aux comptes administratifs 2022 ; le conseil municipal les adopte à l'unanimité

**12- Délibération : vote des comptes administratifs 2022**

Budget principal, budget eau et budget assainissement sous la présidence de Christine PEGHAIRE (le Maire est absent pour le vote), ils sont adoptés à l'unanimité

- Compte administratif budget commune  
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 362 994,47 € et les recettes à 469 884,15 €, soit un excédent de fonctionnement de 106 889,68 €  
Les dépenses d'investissement sont de 234 545,81 € et les recettes de 229 904,96 €, soit un déficit de 4 640,85 €
- Compte administratif budget eau  
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 67 286,46 € et les recettes à 86 798,06 €, soit un excédent de fonctionnement de 19 511,60 €  
Les dépenses d'investissement sont de 100 652,64 € et les recettes de 68 668,19 €, soit un déficit 31 984,45 €
- Compte administratif budget assainissement  
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 45 966,46 € et les recettes à 40 214,13 €, soit un déficit de fonctionnement de 5 752,33 €  
Les dépenses d'investissement sont de à 119 778,00 € et les recettes de 168 819,01 €, soit un excédent de 49 041,01 €

**13- Délibération : affectation des résultats de clôture 2022**

Sous la présidence de Christine PEGHAIRE, les affectations des résultats de clôture pour le budget principal, le budget eau et le budget assainissement sont adoptés à l'unanimité

- Budget principal  
Résultat à affecter : 106 889,68 € ; affectation de la totalité au 1068
- Budget eau  
Résultat à affecter : 19 511,60 € ; affectation de la totalité au 1068
- Budget assainissement  
Résultat à affecter : 5 752,33 € ; report du déficit au 002

**14- Délibération : vote des taux d'imposition 2023.**

À l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux qui sont les suivants :

- taxe foncière bâtie : 35,03 %
- taxe foncière non bâtie : 57,58 %
- taxe d'habitation : 8,44 %

**15- Délibération : vote des budgets primitifs 2023**

Les budgets primitifs pour le budget principal, le budget eau et le budget assainissement sont approuvés à l'unanimité :

- Vote du budget primitif commune  
Il s'équilibre en fonctionnement à 431 853,11 € et en investissement à 386 858,08 €
- Vote du budget primitif eau  
Il s'équilibre en fonctionnement à 71 303,00 € et en investissement à 154 738,43 €
- Vote du budget primitif assainissement  
Il s'équilibre en fonctionnement à 50 805,30 € et en investissement à 148 229,81 €

#### **16- Délibération : autorisation pour le Maire de procéder à des virements de crédits entre chapitre dans la même section**

La nomenclature M57 adoptée par la commune de Saint Georges d'Aurac permet les virements de crédits entre chapitres de la même section, exception faite des frais de personnel. Le conseil municipal à l'unanimité fixe le taux de virement autorisé à 7,5 %

#### **17- Délibération : reconduction ou non de la récupération des RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) due par les opérateurs de communications électroniques confiée au Syndicat Départemental d'Energie**

Il est rappelé que le conseil municipal avait souhaité en 2022 que la récupération des redevances d'occupation du domaine public soit confiée au syndicat départemental d'énergies pour le compte de la commune. À partir de 2023, le conseil municipal à l'unanimité décide que ce recouvrement sera effectué par la commune.

#### **18- Divers :**

- **Dossiers « biens sans maîtres »**

Différentes propriétés situées sur la commune se trouvant sans maître, Christine PEGHAIRE a effectué un travail de recherche quant à la procédure à adopter pour récupérer ces biens. La Préfecture demande un arrêté du Maire après avis de la CCID. Après un délai de 6 mois, la commune pourra devenir propriétaire de ces biens

- **Présentation de différents devis**

Adressage : 11 608 € HT ; subvention 30 %

Voiries communales Malgascon et Mourgeat : 22 758,75 € HT ; subvention 30 %

Réservoir Malgascon (échelle composite + ancrage) : 958 € HT

Évier avec commande à la salle polyvalente : 450 € TTC

WC enfant + WC adulte à l'école : 1 546,80 € TTC

- **Élections sénatoriales**

En prévision des élections sénatoriales une réunion du conseil municipal aura lieu le 9 juin 2023. La date est impérative.

- **Benne à encombrants**

Une benne à encombrants sera déposée du 08 au 13 juin et du 02 au 07 novembre

- **Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire, membre du groupement de commande : passation d'un marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour rester dans le groupement de commande

La séance est levée à 23h00

**Secrétaire de séance**  
**Christine PEGHAIRE**

**Le Maire**  
**Alain GARNIER**